R E P U B L I Q U E DU C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

PROJET DE LOI DE FINANCES

POUR L'EXERCICE 2022

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 35

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE 5

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE 7

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES 9

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE 9

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES 10

3.1. BILAN TECHNIQUE 10

3.2. BILAN FINANCIER 13

3.3. PERSPECTIVES 14

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE 16

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES 17

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES 19

6. **PROGRAMME 120:** PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE 23

6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 25

6.2. STRATÉGIE PROGRAMME 29

6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS 29

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS 38

7. **PROGRAMME 121:** DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 39

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 41

7.2. STRATÉGIE PROGRAMME 45

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS 46

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS 53

8. **PROGRAMME 122:** GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 55

8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 57

8.2. STRATÉGIE PROGRAMME 59

8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS 59

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS 72

NOTE EXPLICATIVE

Le 11 juillet 2018 a été promulguée la loi N°2018/012 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. Cette loi qui transpose dans l'ordre juridique interne les directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC, marque la volonté du Gouvernement de renforcer le processus de modernisation de son système de gestion des finances publiques amorcé en 2007, en élevant ses performances aux niveaux requis à l'échelle internationale.

En matière de gestion budgétaire, des innovations majeures sont enregistrées: l'institutionnalisation du cadrage macro-budgétaire, la mise en place des dotations pour les organes constitutionnels, le renforcement de la portée de la gestion en autorisation d'engagement et crédits de paiement, la fongibilité totale des crédits au sein des programmes, l'institutionnalisation du responsable de programme et du contrôleur financier et l'élaboration des projets de performance des administrations par programme.

Ces évolutions accordent une importance plus grande à la gestion par programme et au suivi de la performance qui l'accompagne, en consacrant la fonction de responsable de programmes. Cette dernière bénéficie d'attributions fortes en matière de définition et de suivi du cadre de performance du programme ainsi que de gestion des crédits.

Le Projet de Performance des Administrations (PPA) va donc indéniablement être impacté par le nouveau cadre juridique et devenir dans un proche avenir un document d'engagement du gouvernement dans la conduite d'une politique publique précise structurée autour d'un programme.

A titre transitoire et pour le compte du budget de l'exercice 2022, l'élaboration du Projet de Performance des Administrations sera encore encadrée par l'article 18 alinéa 3 de la loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.

Elaborés dans un contexte où la deuxième période triennale de budgétisation par programme s'achève, mais où les options de performance de la deuxième phase de la Vision 2035 ne sont pas complètement arrêtées, les projets de performance des Administrations 2022, mettent en exergue dans une logique de cohérence sectorielle, l'évaluation de l'exécution des lois de finances des trois dernières années, mais aussi, énoncent les perspectives d'évolution à court terme. Tout ceci dans leur format bien connu articulé autour de trois parties :

La synthèse de la stratégie, qui met en évidence la contribution attendue des administrations dans les stratégies développées par le gouvernement, notamment le DSCE, le Plan d'Urgence pour l'Accélération de la Croissance ou le Plan d'Urgence Spécial Jeunes. Elle présente par ailleurs le domaine d'intervention, revient sur les performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique du Ministère ou de l'Institution et la déclinaison de son cadre logique de la performance ;

le contenu des programmes, qui présente les programmes et actions, leurs objectifs, indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Les objectifs globaux poursuivis par la SND30 sont :(i)mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ; (ii) améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi; (ii) renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ; et (iv) améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation, le Gouvernement se donne comme vision de promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays.

Pour ce qui est du sous-secteur de la formation professionnelle l'objectif stratégique poursuivis est d'accroître l'offre de formation professionnelle et technique et l'orienter prioritairement vers les secteurs porteurs de l'économie et les projets structurants.

Pour ce qui est du sous-secteur Emploi, ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 ; Ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ; Porter l'Indice du Capital Humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et l'Indice de Développement Humain de 0,56 en 2018 à 0,70 en 2030.

Dans le domaine de l'emploi, la SND30 vise à prioriser au niveau de l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique, en l'occurrence : (i) parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, en mettant notamment l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ; (ii) promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises tout en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ; et (iii) parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Au regard du décret N°2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), le MINEFOP est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles. A ce titre, il est chargé :

En matière de formation professionnelle, de :

la mise en place d'une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortants des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire général, un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à un emploi ;
la mise en place d'une formation continue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ;
la maîtrise réelle des besoins en formation indispensables pour garantir une adéquation formation-emploi, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparent et crédible ;
le renforcement du dispositif d'orientation scolaire, universitaire et professionnel.

En matière d'emploi, il doit contribuer à :

l'accroissement de l'offre d'emploi décent ;
la mise en adéquation de la demande d'emploi et de l'offre de formation ;
l'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi ;
la maîtrise des opportunités d'emploi et l'amélioration de l'insertion professionnelle.

Pour l'accomplissement de ses missions, le MINEFOP est organisé en services centraux, déconcentrés jusqu'au niveau départemental. Il comprend les Sections Artisanales et Rurales et Sections Ménagères (SAR/SM), les Centres de Formation Professionnelle Rapide d'Employés de Bureau (CFPREB), les Centres de Formation Professionnelle aux Métiers Industriels (CFPRMI), les Centres de Formation aux Métiers (CFM), les Centres de Formation Professionnelle Sectoriels (CFPS), les Centres de Formation Professionnelle d'Excellence (CFPE), le Projet d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI), les Centres d'Information et d'Orientation Professionnelles (CIOP), l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP). Il exerce la tutelle sur le Fonds National de l'Emploi (FNE), les organismes en charge de la prospection des emplois et structures privées de formation professionnelle.

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Les sections ci-dessous présentent les bilans techniques et financiers des programmes du MINEFOP au cours de l'exerice 2020.

3.1. BILAN TECHNIQUE

Bilan technique 2020 du Programme 452: Promotion de l'emploi décent

Les dotations allouées à ce programme s'élevaient 2 269 819 577 FCFA. Ce montant a permisde mener les activités de suivi et de promotion de l'emploi dans le cadre de la mise en oeuvredu programme 452. A cet effet, un recensement de 330 903 nouveaux emplois au 31 décembre 2020 a été effectué pour un de taux de réalisation technique de 91.6%.

Ce taux est atteint grâceà la mise en oeuvre des actions suivantes :Dans le cadre de l'élaboration des instruments stratégiques de promotion de l'Emploi et de laformation professionnelle, le MINEFOP a organisé quatre concertations avec les acteurs dusecteur privé dans quatre régions en vue de solliciter leur adhésion dans la stratégiegouvernementale de protection de la main-d'oeuvre nationale, du financement de la formationprofessionnelle etc.

Dans la même lancée, l'on a procédé à la vulgarisation de la loi n°2018/010du 11 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun et ses textesd'application, du Plan d'Actions Prioritaires de la Politique Nationale de l'Emploi. En outre,l'opérationnalisation du Programme de Promotion des Emplois Verts au Cameroun s'estpoursuivie à travers la mise en place des instances de pilotage, l'élaboration des fichestechniques des projets pilotes et de la stratégie de mobilisation des fonds avec l'appui techniqueet financier du Bureau International du Travail (BIT).

S'agissant de la promotion de l'auto-emploi, l'on relève le financement de quatre-vingt-sept (87)microprojets des groupes des jeunes et la réintégration en auto-emploi de vingt-sept (27) exmigrantsde retour de la méditerranée par le Programme Intégré d'Appui aux Acteurs duSecteur Informel (PIAASI), créant ainsi quatre cent cinquante-six (456) emplois. En outre,50 000 demandeurs d'emplois ont été placés en emplois salariés par le FNE.

Dans le cadre du développement de l'insertion professionnelle, parlant du volet relatif àl'insertion professionnelle et régulation de la main-d'oeuvre, des entreprises ont été sensibiliséessur le respect des quotas de main-d'oeuvre nationale par catégorie professionnelle afin depromouvoir l'emploi des nationaux dans les grands projets, des riverains des zonesd'implantation des grands projets ont été recrutés en vue de lutter contre les organismes deplacement de la main-d'oeuvre clandestine.

En outre, les activités ci-après ont été réalisées :

-l'élaboration des plans d'organisation prévisionnels des effectifs dans les entreprises à capitalétrangers qui ont permis la capitalisation en faveur des nationaux d'au moins deux mille cinqcent (2 252) emplois ;

- l'élaboration d'un programme de planification de la main-d'oeuvre dansles entreprises utilisant de la main-d'oeuvre étrangère en vue d'identifier les compétencesnationales déficitaires dans leurs domaines d'activités et mettre en place des mécanismesconsensuels de transferts de technologies et de compétences pour une camerounisationprogressive des emplois dans les unités de production.Concernant la régulation de la main-d'oeuvre, deux mille quatre-vingt-cinq (2 085) contrats detravail ont été visés dont mille huit (1 008) pour les nationaux. Soixante (60) entreprises detravail temporaire et offices privés de placement agréées ont créés onze mille six cent trois (11603) emplois temporaires. Soixante-seize (76) entreprises ont été contrôlées dans le cadre del'assainissement de ce domaine d'activité. Mille sept cent (1 700) emplois ont été recensés dans quatre (04) chantiers HIMO visités.

Dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé, de nombreuses conventions departenariat ont été signées, notamment, avec l'ONG « Fondation Notre Dame Consolatrice desAffligés » relative aux modalités de mise en oeuvre du Programme National de Développementdes Espaces Test Aquacoles dont l'implémentation pourrait générer deux cent mille (200 000) emplois à l'horizon 2025 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement(PNUD) ; la CAMWATER relative à la mise en place d'un Centre de Formation aux Métiers(CFM) de l'eau ; la convention de collaboration entre le MINEFOP et RH Plurielles relative à ladéfinition des modalités techniques et financières pour la réalisation des actions de formationaccompagnementde certains responsables aux compétences de conseillers- formation ; laconvention de partenariat signée avec l'entreprise MAERSK a permis la mise à disposition

duMINEFOP de dix (10) ordinateurs complets et l'organisation d'un atelier sur l'élaboration desmanuels de formation professionnelle dans les domaines de la mécatronique, mécaniqueautomobile et électricité industrielle.

Bilan technique 2020 du Programme 453 : Développement de la formation professionnelle

Au cours de l'exercice 2020, un montant de 11 424 429 488 FCFA a été alloué à ce programmepour l'atteinte de ses objectifs. Ce qui a permis d'encadrer 52 792 apprenants dans lesstructures de formation relevant du MINEFOP et le taux de réalisation technique de 74%. Cettesomme a permis la mise en oeuvre des actions suivantes :S'agissant de l'amélioration de l'accès et de l'équité en formation professionnelle, 2574 structures publiques et privées agréées ont accueilli plus de 52 792 apprenants, dont 33 621 enformation initiale (femmes : 15 689 et hommes : 17 932) ; 10 293 en formation continue(femmes : 5 963 et hommes : 4 330) ; 5 147 en formation par alternance (femmes : 2 703 ethommes : 2 444) ; 3 544 en formation par apprentissage (femmes : 1 969 et hommes : 1 575) ;187 en formation à distance (femmes : 79 et hommes : 108). En outre, deux cent quarantequatre(244) bourses nationales pour 58 spécialités de pointe et trente (30) bourses marocainesont été octroyées dans le but de faciliter l'accès du plus grand nombre des jeunes à la formationprofessionnelle.

En ce qui concerne l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, lefonctionnement effectif des Centres de Formation Professionnelle d'Excellence de Douala,Limbé , Sangmélima et du CFM de Nkongsamba a permis de renforcer les capacités de plus decinq cent soixante-quatorze (574) apprenants, par l'organisation des sessions de formationcontinue ; l'acquisition de 60 tables-bancs dans 22 structures publiques de formationprofessionnelle ; la poursuite de l'instruction du projet de développement des compétences avecla Banque Mondiale ; la poursuite de la construction et de l'équipement des CFM de Nanga-Eboko et de Bandjoun ; CFM d'Ebebda, de Maroua et Ndop ; l'opérationnalisation du l'INFFDP ;la réalisations des études de faisabilité pour la mise en place de 06 centres de formation auxmétiers et le developpement du CFPR-MI de Pitoa avec la coopération canadienne.

Concernant l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle, le MINEFOP a tenue 04commissions d'octroi d'agrément aux structures privées de formation professionnelle, ce qui aabouti à l'octroi de 134 arrêtés d'ouverture et 135 arrêtés de renouvellement aux structures deformation professionnelle privées. Plusieurs missions de sensibilisation ont été menées ce qui aaccru le nombre de candidats aux examens nationaux et supervisés dans 43 spécialitéshomologuées qui est passé à 4489 candidats aux examens nationaux, session de 2020, contre3 805 en 2019 ; le nombre de candidats aux examens supervisés pour les spécialités àréférentiels non homologués est passé de 3097 candidats en 2019 à 3558 en 2020. L'on aégalement élaboré six (06) référentiels de formation professionnelle selon l'approche parcompétences dans les spécialités d'Aide chimiste, Géomètre topographe, Auxiliaire de vie,Gestion des Ressources Humaines, Marketing-vente, Recyclage des déchets niveau ouvrier.

Pour ce qui est du renforcement du système d'information et d'orientation professionnelle, ils'est poursuivi par l'accueil et l'orientation, d'environ douze mille quatre cent quatre-vingt-cinq (12

485 personnes) par les Centres d'Information et d'Orientation professionnelle (CIOP) deYaoundé et de Douala ; l'organisation des ateliers thématiques et de quatre (04) zoom-métierssur les métiers ferroviaires en partenariat avec CAMRAIL, les métiers ducommerce/vente/distribution, ceux de la logistique et du transport et d'agro-industrie ;l'organisation de dix (10) carrefours des métiers régionaux ; l'équipement des CIOP deNgaoundéré et de Maroua, l'achèvement des CIOP de Bamenda et de Bafoussam.

Bilan technique 2020 du Programme 454: Gouvernance et appui institutionel dans le sous-secteur emploi et formation professionnelle

Le montant alloué à ce programme s'élevait à 5 781 604 654 FCFA. Ce montant a permis lefonctionnement des structures et la réalisation des programmes opérationnels. Le taux deréalisation technique s'élève à 82,79%.La mise en oeuvre de ce programme a permis d'assurer la coordination des actions duMINEFOP, de mener les études stratégiques et d'améliorer la gestion financière, tout enmettant un accent sur l'amélioration des conditions et le cadre de travail du personnel, et lasécurisation du patrimoine. Ainsi, plusieurs activités ont été menées pour l'atteinte des objectifsfixés, il s'agit de :

l'élaboration de la revue et rationalisation des activités pour l'exercice 2021 ;
l'élaboration de la revue de la planification stratégique ;
la révision et l'élaboration du rapport de programmation des projets ;
l'actualisation du CDMT pour la période 2021-2023 ;
l'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2019 ;
l'élaboration du Projet de Performance des Administrations (PPA) 2021 ;
l'élaboration du Rapport d'évaluation de la chaine des résultats 2019 ;
le suivi du marché pour la construction du bâtiment R+2 à la Rue Ceper ;
les descentes au niveau des services pour l'évaluation de a performance et lesconditions de fonctionnement des services déconcentrés.

3.2. BILAN FINANCIER

Bilan financier 2020

L'enveloppe des crédits de paiement (CP) destinée à couvrir la tranche annuelle des autorisations d'engagement notifié au MINEFOP au titre de l'exercice 2021 est arrêtée à la somme de **18 milliards, 712 millions de FCFA contre 20 milliards 224 millions en 2020, soit une baisse de un milliard 512 millions**. Elle est répartie comme suit :

Budget d'investissement public **: 5 milliards 668 millions**, dont **288 millions** en ressources C2D, **3 milliards** en ressources extérieures, **500 millions** en ressources transférées, **80 millions** en Fonds de contrepartie en dépenses réelles et **100 millions** en Fonds de Contrepartie en taxes et droits de douanes.

Budget de fonctionnement : **13 milliards 44 millions** dont 7 milliards 881 millions en dépenses de personnel, **370 millions** en dépense de personnel hors traitement brut, **258 millions** en bourses et stages, **4 milliards 206 millions** en autres biens et services y compris les dépenses d'eau, d'électricité et de téléphone.

Bilan financier 2021

L'enveloppe des crédits de paiement (CP) destinée à couvrir la tranche annuelle des autorisations d'engagement notifié au MINEFOP au titre de l'exercice 2021 est arrêtée à la

somme de **18 milliards, 712 millions de FCFA contre 20 milliards 224 millions en 2020, soit une baisse de un milliard 512 millions**. Elle est répartie comme suit :

Budget d'investissement public **: 5 milliards 668 millions**, dont **288 millions** en ressources C2D, **3 milliards** en ressources extérieures, **500 millions** en ressources transférées, **80 millions** en Fonds de contrepartie en dépenses réelles et **100 millions** en Fonds de Contrepartie en taxes et droits de douanes.

Budget de fonctionnement : **13 milliards 44 millions** dont 7 milliards 881 millions en dépenses de personnel, **370 millions** en dépense de personnel hors traitement brut, **258 millions** en bourses et stages, **4 milliards 206 millions** en autres biens et services y compris les dépenses d'eau, d'électricité et de téléphone.

Perspectives financières 2022

L'enveloppe des crédits de paiement (CP) destinée à couvrir la tranche annuelle des autorisations d'engagement notifié au MINEFOP au titre de l'exercice 2022 est arrêtée à la somme de **23 milliards 945 millions de FCFA**. Elle est répartie comme suit :

Budget d'investissement public **: 9 milliards 347 millions**, dont **1 milliard 147 millions** en ressources C2D, **5 milliards** en ressources extérieures, **600 millions** en ressources transférées, **1 milliard** en Fonds de contrepartie en dépenses réelles et **100 millions** en Fonds de Contrepartie en taxes et droits de douanes.

Budget de fonctionnement : **14 milliards 599 millions** dont 8 milliards 429 millions en dépenses de personnel, **370 millions** en dépense de personnel hors traitement brut, **258 millions** en bourses et stages, **4 milliards 506 millions** en autres biens et services y compris les dépenses d'eau, d'électricité et de téléphone.

3.3. PERSPECTIVES

Les réformes majeures envisagées au cours de la décennie 2021-2030 sont les suivantes :

- Mettre en place un cadre certifiant de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel (TRAIN MY GENERATION)
- Réformer le cadre légal et réglementaire du marché du travail (code du travail et ses textes d'application)
- Réformer le cadre légal et réglementaire des services liés à l'emploi en vue d'accroître la fluidité du marché de l'emploi en visant particulièrement les jeunes
- Reformer le Fonds National de l'Emploi
- Mettre en place le Guichet Unique pour l'emploi
- Mettre les Bureaux d'Emplois Municipaux
- Mettre en place le Fonds de financement de la formation professionnelle
- Mettre en place un Compte Personnel de formation
- Opérationnaliser la formation continue au Cameroun

Le Ministère de l'Emploi en 2022, entend poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de promotion de l'emploi décent et de développement de la formation professionnelle.

Dans le cadre de la promotion de l'emploi décent et de l'insertion professionnelle, il sera question de:

poursuivre l'élaboration des textes d'application de la loi régissant la formation professionnelle ;
réviser les textes juridiques sur l'emploi ;
éditer et vulgariser la politique nationale de l'emploi ;
élaborer du cadre juridique de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétence ;
faire le suivi de la dimension emploi dans les chantiers HIMO ;
poursuivre le financement des micro-projets par le PIAASI et développer les micro-entreprises ;
promouvoir les emplois verts au Cameroun ;
élaborer un cahier de charges, le statut juridique et l'architecture institutionnelle des Bureaux Emplois Municipaux (BEM) ;
suivre le recrutement des nationaux dans les grands chantiers ;
suivre la situation de la main d'œuvre de nationalité étrangère dans les secteurs de production ;
suivre les activités des entreprises de travail temporaire, offices privés de placement et entreprises utilisatrices ;
sensibiliser les acteurs publics et privés sur le projet SIFA avec le MINEPAT ;
renforcer des capacités des diplômés camerounais des universités Arabophones ;
organiser et réintégrer en auto-emploi les migrants camerounais de retour de la côte de la méditerranée ;
suivre la dimension emploi dans les plans et programmes gouvernementaux ;
évaluer le nombre d'emploi créé par les secteurs modernes de l'économie ;
faire le suivi des activités du Comité Interministériel de Suivi de l'Emploi ;
poursuivre la prospection des opportunités de partenariat et d'emploi ;
recenser les ex adeptes de Boko-Haram en vue de les former aux techniques de recherche et de montage des micro-projets ;
élaborer l'annuaire statistique sur l'emploi et la formation professionnelle, les notes de conjoncture et les cahiers de l'ONEFOP.

Concernant le développement des compétences, il sera question de :

octroyer les bourses de formation professionnelle aux jeunes en quête d'emploi ;
achever la construction du centre de formation professionnelle à Nanga Eboko ;
poursuivre l'opérationnalisation les 03 CFPE de Douala, Limbé, et Sangmélima ;
poursuivre le transfert des compétences aux CTD à travers l'élaboration des plans prévisionnels locaux de formation professionnelle et de recyclage dans 10 communes et la gestion des SAR/SM tranférées.
poursuivre la mise en place des Centres de Formation Professionnel aux Métiers (CFM) et des CFPS sous fond C2D ;
rendre opérationnel l'Institut de formation des formateurs et du développement des programmes de Yaoundé et le CFP de Nkongsamba ;
poursuivre la réhabilitation des infrastructures et équipements dans les structure de formation de Centres de Formation Professionnelle existants ;
acquérir les kits de formation professionnelle en menuiserie, industrie d'habillement, maçonnerie, électricité et informatique au bénéfice des structures de formation professionnelle;
acquérir la matière d'œuvre dans les 287 SAR/SM et 07 centres publics de formation rapide ;
acquérir 1080 tables-bancs au bénéfice de 18 structures de formations publiques;
diversifier l'offre de formation professionnelle avec l'élaboration de nouveaux référentiels de formation professionnelle dans les filières porteuses ;

poursuivre la mise en place de la formation à distance (FOAD) ;
mettre en œuvre le projet de développement des compétences pour la croissance et l'emploi en partenariat avec la Banque Mondiale ;
mettre en œuvre le projet PAECC avec la BAD ;
poursuivre l'élaboration de nouveaux référentiels et l'implantation ceux déjà élaborés ;
poursuivre la mise en place d'un cadre national de certification pour la gestion des systèmes d'évaluation professionnelle ;
suivre les activités pédagogiques et organiser les examens dans les structures de formation professionnelle ;
poursuivre l'amélioration des prestations des COSUP de Douala et de Yaoundé, démarrer l'exploitation de ceux de Ngaoundéré et de Maroua et finaliser la construction de celui de Bamenda ;
rechercher et acquérir les manuels et autres supports didactiques dans le domaine de la formation professionnelle ;
actualiser la carte de la formation professionnelle ;
accentuer les partenariats public-privé dans le domaine de la formation et l'insertion professionnelle ;

Dans le cadre de la gouvernance et l'appui institutionnel au sous-secteur emploi et formation professionnelle, il sera question de :

poursuivre l'opérationnalisation du dialogue de gestion et le pilotage des programmes axé sur la performance ;
élaborer le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT), le Projet de Performance des Administrations (PPA) et le Rapport Annuel de Performance 2019 (RAP) ;
évaluer la chaine de résultats 2018 ;
élaborer le rapport de la revue des programmes et actualiser leurs cadres logiques;
élaborer les éléments de maturité de tous les projets d'investissement ;
renforcer les capacités du personnel ;
poursuivre l'assainissement des fichiers du personnel et de la solde ;
poursuivre la construction, la réhabilitation, l'équipement et l'entretien des services centraux et déconcentrés ;
poursuivre la connexion des services à Internet ;
réviser l'organigramme du MINEFOP ;
poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et des initiatives à résultats rapides ;
poursuivre la défense des intérêts du MINEFOP en justice ;
produire et diffuser dans les médias les informations sur l'emploi et la formation professionnelle ;
gérer le courrier et les ressources documentaires et archives.

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Afin d'implémenter les grandes orientations de sa vision de développement à long terme qui est de devenir émergent à l'horizon 2035, le Cameroun a amorcé la deuxième phase à travers la Stratégie Nationale de Développement (SN30), cadre de référence de son action pour la période décennale 2020-2030. Le MINEFOP est interpellé dans les piliers 2« développement du capital humain et du bien-être » et 3« promotion de l'emploi et de l'insertion économique ». Des mesures palliatives sont envisagées dans la SND 30, qui adresse spécifiquement les problématiques du sous-emploi, de l'entreprenariat ou de l'adéquation de l'offre de formation

aux besoins de l'économie. Lesdites mesures sont regroupées en trois domaines qui interpellent spécifiquement le MINEFOP : l'emploi, la formation professionnelle et la régulation du marché du travail.

En matière **d'emploi**, les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

la promotion de l'emploi dans les projets d'investissements publics, à travers notamment la systématisation des approches Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans les Projets d'Investissements Publics ;

la redynamisation de la productivité agricole, de l'emploi et du revenu en milieu rural ;

la promotion de la migration de l'informel vers le formel, notamment par l'implémentation du programme Train my generation qui vise la formation certifiante de masse et le renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel ;

la création et la préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises.

Au sujet de la **formation professionnelle**, les actions convergent toutes vers la mise en adéquation formation-emploi au moyen de :

l'élaboration d'une politique ciblée sur le métier et adéquate, de formation de courte durée, centrée sur la certification des compétences conformes à la norme ISO17024 ;

l'adéquation de l'offre de formation à la demande du secteur productif en main d'œuvre ;

la mise en place d'un dispositif de recyclage et d'apprentissage, avec un accent particulier sur la contribution des CTD dans l'identification des besoins en formation en fonction des réalités locales ;

la formation des formateurs.

Enfin, s'agissant de la **régulation du marché du travail**, les mesures visent l'amélioration de la législation et de l'organisation du travail en faveur de la promotion de l'emploi décent. Concrètement, il s'agira d'accroitre la transparence du marché de l'emploi et de réformer le Fonds National pour l'Emploi(FNE), de manière à recentrer ses activités sur l'observation du marché

De l'emploi, l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi et l'orientation des formations professionnelles.

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Les matrices de cadres logiques ci-dessous présente le cadre institutionnel du MINEFOP.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 120

PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	Planification de l'emploi et de la main d'œuvre	Améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'œuvre	Taux de réalisation des études prospectives sur les besoins en main d'œuvre	60	100	DRMO, DPE
02	Développement de l'auto-emploi	Accroitre l'auto-insertion	Volume d'emplois créés correspondant au nombre de projets financés au cours de l'année	456	508	PIAASI, DPE
03	Renforcement des mécanismes de création d'emplois	Assurer la prise en compte de la dimension emploi dans les politiques sectorielles, plans, programmes, projets etc.	Nombre de politiques sectorielles, plans, programmes, projets ayant pris en compte le volet emploi	54	56	DPE, ONEFOP, DEPC

04	Renforcement de l'insertion professionnelle	Faciliter l'insertion professionnelle de la population active	Nombre d'actifs insérés par sexe sur le marché du travail par les Services publics et privés d'emploi	14 311	11 000	DRMO, DPE, DEPC, ONEFOP, FNE, PIAASI
05	Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences	Développer le partenariat dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle	Nombre de conventions de partenariat et de cadres de collaboration signés et mis en œuvre	4	5	DEPC, DAJ, DPE, DFOP, DAG, DRMO, ONEFOP
06	Régulation et transparence du marché du travail	Améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la règlementation en faveur de la promotion de l'emploi décent	Nombre de sessions tenues par les structures de coordination de l'emploi	5	1	DPE, ONEFOP,DEPC, DRMO, DAG, DAJ

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 121

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE	Faciliter l'accès et l'équité à la formation professionnelle	Taux d'accroissement des effectifs des apprenants en formation professionnelle	15	20	DFOP
02	AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	Accroitre le parc infrastructurel de la formation professionnelle	Nombre de nouvelles structures publiques de formation professionnelle opérationnelles	0	1	DFOP, IGF, ONEFOP
03	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Elaborer les normes et outils pédagogiques	Nombre de normes et outils pédagogiques élaborés, actualisés et implémentés	15	16	IGF
04	AMELIORATION DU DISPOSITIF DE FORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	Améliorer l'accès et la production des statistiques sur la formation et l'orientation professionnelle	Proportion de personnes accueillies et orientées	50	100	DFOP, CIOP

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 122

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel de l'administration disposant d'un poste de travail équipé	14,5	35	SDIEM
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre d'extrants de la chaine PPBS produits annuellement dans les délais	7	7	DAG, DEPC
03	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE	Rendre disponibles les nécessaires aux indicateurs du MINEFOP et au suivi de l'implémentation de la SND30	Proportion des indicateurs disponibles dans la mise en oeuvre des actions du MINEFOP et de la SND30	100	100	DEPC
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Améliorer les capacités techniques les ressources humaines	Taux de mise en œuvre du plan de formation	18,4	100	DAG
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	Proportion des structures contrôlées et auditées par an	100	100	IGS
06	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	Veiller au respect des droits et règlements	Proportion des textes juridiques élaborés par an	100	100	DAJ
07	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	Accroitre la visibilité des actions menées	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	30	30	CELCOM
08	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS	Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil	Proportion de services disposant d'un mécanisme fonctionnel pour archivage des documents et informations	24	30	SDACL, SDDA
09	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINEFOP	Nombre de sessions de contrôle de gestion stratégique tenues par an	4	5	CELSUI

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
120	PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	2 261 600 000	2 261 600 000	300 000 000	300 000 000	2 561 600 000	2 561 600 000
121	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	6 883 050 000	6 883 050 000	4 695 711 000	4 695 711 000	11 578 761 000	11 578 761 000
122	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	5 954 350 000	5 954 350 000	918 889 000	1 350 889 000	6 873 239 000	7 305 239 000
TOTAL		15 099 000 000	15 099 000 000	5 914 600 000	6 346 600 000	21 013 600 000	21 445 600 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

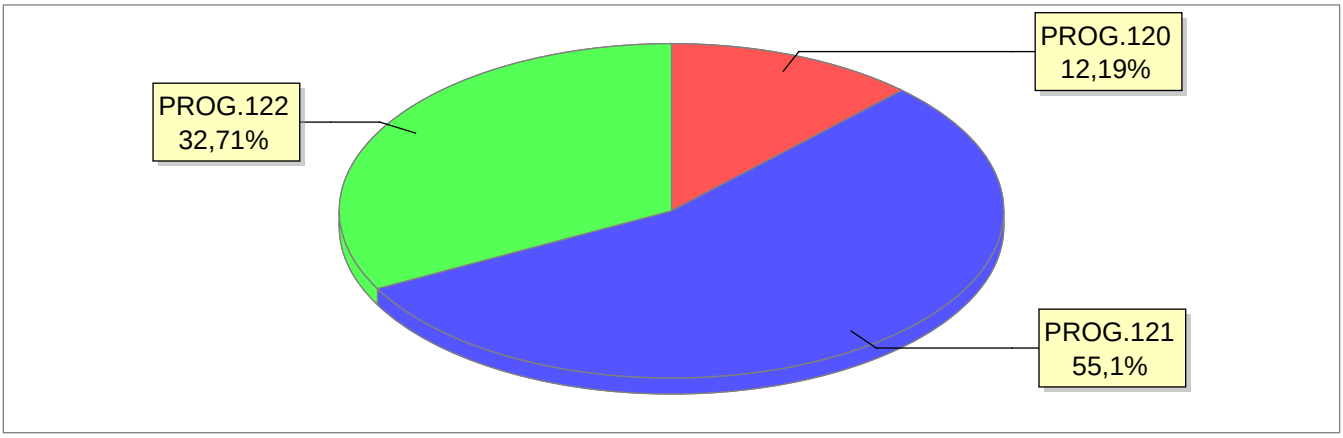

CREDITS DE PAIEMENT

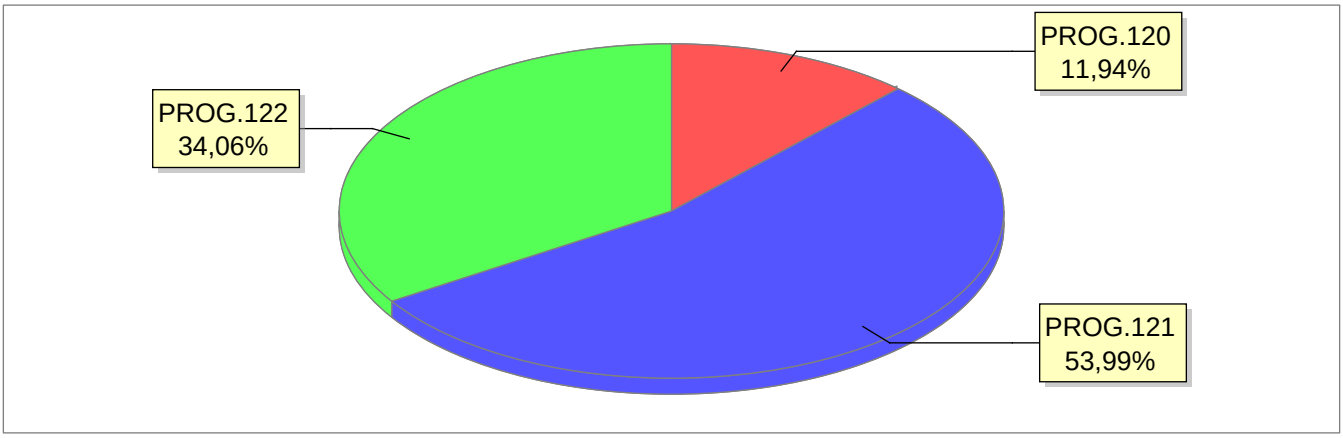

6. PROGRAMME 120

PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 120 sur la Promotion de l'emploi décent et de l'insertion professionnelle **a pour objectif de «** Promouvoir l'emploi décent à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie ». L'indicateur de cet objectif est le « nombre d'emplois créés à travers les dispositifs opérationnels ».

Les actions envisagées pour atteindre cet objectif sont :

· la planification de l'emploi qui a pour objectif d'améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'œuvre à travers l'appui aux CTDS dans le cadre de l'élaboration de plan prévisionnel local de formation et de recyclage, la mise à jour des instruments stratégiques sur l'emploi et la formation professionnelle et la réalisation des études stratégiques sur l'emploi et la formation professionnelle.

· le développement de l'auto-emploi qui a pour objectif d'accroitre l'auto-insertion à travers le développement des microprojets (micro entreprises), de l'auto emploi en faveur des couches vulnérables et dans les Régions en crise et la Coordination des activités des structures de promotion de l'auto-emploi ;

· la promotion de l'emploi selon le type d'investissement, politiques, plans, programmes, projets générateurs d'emplois à travers la Promotion de l'emploi dans les projets d'investissements publics et les secteurs d'activités, la mise en place des Bureaux d'Emplois Municipaux, la Promotion des approches HIMO et le développement de l'emploi local et rural ;

· le renforcement de l'insertion professionnelle qui vise à accroitre les opportunités d'emplois décents et l'insertion professionnelle de la population active à travers l'appui à l'embauche des primo-demandeurs, l'opérationnalisation du Programme de Promotion des Emplois Verts, la régulation de la main d'œuvre, l'assainissement des activités des Entreprises de Travail Temporaires et Offices Privés de Placement, la lutte contre la main d'œuvre expatriée clandestine et le suivi de l'insertion des nationaux ;

· le développement du partenariat pour la promotion de l'emploi et le développement des compétences en vue de développer un partenariat efficace avec toutes les parties prenantes dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle à travers l'élaboration des cadres de collaboration et conventions de partenariat avec les partenaires publics et privés nationaux et internationaux, et le suivi des conventions et accords de partenariats signés ;

· la régulation du marché du travail qui a pour objectif d'améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la règlementation en faveur de la promotion de l'emploi décent à travers le nombre de structures de coordination et d'instruments opérationnels. Ceci passera par le suivi de l'emploi dans les documents de planification stratégique, la coordination des instances de pilotage de l'emploi et de la formation professionnelle, l'élaboration et la mise à jour des instruments stratégiques sur l'emploi, la mesure de la dimension emploi dans les PIP et les projets de développement.

Le pilotage de l'ensemble des actions ci-dessus sera assuré par un Comité des suivi-évaluation coordonné par le chef de la Division de la Promotion de l'Emploi.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Promouvoir l'emploi décent à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre d'emplois créés dans le secteur moderne de l'économie	nb	2020	330 903	2022	550 000
2	Part des emplois créés à travers les initiatives de promotion de l'emploi mises en œuvre par le MINEFOP	%	2020	5,5	2022	5,5

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'emplois créés dans le secteur moderne de l'économie	
Objectif	Promouvoir l'emploi décent à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 550000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Part des emplois créés à travers les initiatives de promotion de l'emploi mises en œuvre par le MINEFOP	
Objectif	Promouvoir l'emploi décent à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 5.5
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: PLANIFICATION DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN D'ŒUVRE

ACTION 02: DÉVELOPPEMENT DE L'AUTO-EMPLOI

ACTION 03: RENFORCEMENT DES MÉCANISMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

ACTION 04: RENFORCEMENT DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

ACTION 05: PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

ACTION 06: RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

La stratégie de mise en œuvre de ce programme vise un meilleur accroissement de l'offre d'emploi en faveur de la population. Les actions envisagées pour atteindre cet objectif sont les suivantes : la planification de l'emploi et de la main d'œuvre ; le développement de l'auto-emploi ; la promotion de l'emploi dans les investissements publics ; le renforcement de l'insertion professionnelle ; la promotion de l'emploi local et rural ; le développement du partenariat pour la promotion de l'emploi et le développement des compétences et la régulation du marché du travail. Ainsi, ce permettra d'avoir les informations sur : nombre de personnes disposant d'un titre professionnel par an selon le mode de formation ; (ii) taux d'insertion des sortants disposant d'un titre professionnel par an ; (iii) nombre d'entreprises ayant augmentés l'effectif d'employés ; (iv) (total transferts de compétences nouvelles expatriés- nationaux ; (v) total compétences nouvelles issues des besoins des entreprises au Cameroun (qui n'existaient pas encore au Cameroun).

6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

Planification de l'emploi et de la main d'œuvre

OBJECTIF 1. Améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'œuvre

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Taux de réalisation des études prospectives sur les besoins en main d'œuvre	%	2020	60	2022	100

ACTION 02

Développement de l'auto-emploi

Cette action quant à elle a pour objectif d'accroitre l'auto-insertion. L'indicateur permettant de mesurer l'atteinte de cet objectif est le volume d'emplois créés à travers les projets financés au cours de l'année. Dans l'atteinte de l'objection de cette action, trois (03) activités vont être réalisées. Il s'agit du développement des microprojets (micro entreprises) (i), du Développement de l'auto emploi en faveur des couches vulnérables et dans les Régions en crise (ii) et Coordination des activités des structures de promotion de l'auto-emploi (iii).

OBJECTIF 1. Accroitre l'auto-insertion

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Volume d'emplois créés correspondant au nombre de projets financés au cours de l'année	nbE	2020	456	2022	508

ACTION 03

Renforcement des mécanismes de création d'emplois

Cette action a pour objectif de promouvoir les emplois selon le type d'investissement, politiques, plans, programmes, projets générateurs d'emplois. Avec pour indicateur est « le nombre d'emploi créé et/ou prospecté selon le type d'investissement, politiques, plans, programmes générateurs d'emplois », sa réalisation passera par trois (03) Promotion de l'emploi dans les projets d'investissements publics et les secteurs d'activités (i), la mise en place des Bureaux d'Emploi Municipaux (ii), Promotion des approches HIMO (iii) et le développement de l'emploi local et rural (iv).

OBJECTIF 1. Assurer la prise en compte de la dimension emploi dans les politiques sectorielles, plans, programmes, projets etc.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre de politiques sectorielles, plans, programmes, projets ayant pris en compte le volet emploi	nb	2020	54	2022	56

ACTION 04

Renforcement de l'insertion professionnelle

Elle vise à accroitre les opportunités d'emplois décents et l'insertion professionnelle de la population active. L'indicateur retenu de cette action est « le nombre d'actifs insérés par sexe sur le marché du travail par les Services publics et privés d'emploi » tout en ayant en esprit l'effectif des placements par les agences d'emploi. Cette action sera mise en œuvre à travers six (06) activités : l'appui à l'embauche des primo-demandeurs (i), l'opérationnalisation du Programme de Promotion des Emplois Verts (ii) la régulation de la main d'œuvre (iii) l'assainissement des activités des Entreprises de Travail Temporaires et Offices Privés de

Placement (iv), la lutte contre la main d'œuvre expatriée clandestine (v) et le suivi de l'insertion des nationaux (vi).

OBJECTIF 1. Faciliter l'insertion professionnelle de la population active

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre d'actifs insérés par sexe sur le marché du travail par les Services publics et privés d'emploi	nb	2020	14 311	2022	11 000

ACTION 05

Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences

Il s'agit de développer un partenariat efficace avec toutes les parties prenantes dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle, avec pour indicateurs le nombre de conventions de partenariat et de cadres de collaboration signés et le Taux de mise en œuvre des cadres de collaboration signés. Sa mise en œuvre s'effectue à travers deux (02) activités : Elaboration des cadres de collaboration et conventions de partenariat avec les partenaires publics et privés nationaux et internationaux (i) et Suivi des conventions et accords de partenariats signés (ii).

OBJECTIF 1. Développer le partenariat dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre de conventions de partenariat et de cadres de collaboration signés et mis en œuvre	nb	2020	4	2022	5

ACTION 06

Régulation et transparence du marché du travail

Cette action a pour objectif d'améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la règlementation en faveur de la promotion de l'emploi décent à travers le nombre de structures de coordination et d'instruments opérationnels. Cinq (05) activités ont été retenues pour l'atteinte de l'objectif de cette action. Il s'agit de: suivi de l'emploi dans les documents de planification stratégique (i), coordination des instances de pilotage de l'emploi et de la formation professionnelle (ii), élaboration et mise à jour des instruments stratégiques sur l'emploi, mesure de la dimension emploi dans les PIP et les projets de développement (iv) , Coordination et Suivi et évaluation des activités du programme sur la promotion de l'emploi décent (v).

OBJECTIF 1. Améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la règlementation en faveur de la promotion de l'emploi décent

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre de sessions tenues par les structures de coordination de l'emploi	nb	2020	5	2022	1

1) Identification de l'indicateur			
Indicateur	Taux de réalisation des études prospectives sur les besoins en main d'œuvre		
Objectif	Améliorer la connaissance des besoins en compétences et en main d'œuvre		
Stratégie concernée			
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE		
Action concernée par l'objectif	01 - Planification de l'emploi et de la main d'œuvre		
Service responsable de l'atteinte de l'objectif			
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif			
2) Description de l'indicateur			
Nature précise des données à utiliser			
Unité de mesure	pourcentage (%)		
Mode de calcul			
Périodicite de la mesure			
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:	
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0	
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:	
	Année: 2023	Valeur:	
	Année: 2024	Valeur:	
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)			
Source de données			
Mode de collecte des données			
Services ou organismes responsables de la collecte des données			
Vérification/ Validation des données			
Service responsable de la synthèse des données			
Service interne ou structure externe responsable des analyses			
Coût de collecte et d'analyse			
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur			
Limites et biais connus			
Modalités d'interprétation			
5) Commentaires			

1) Identification de l'indicateur			
Indicateur	Volume d'emplois créés correspondant au nombre de projets financés au cours de l'année		
Objectif	Accroitre l'auto-insertion		
Stratégie concernée			
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE		
Action concernée par l'objectif	02 - Développement de l'auto-emploi		
Service responsable de l'atteinte de l'objectif			
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif			
2) Description de l'indicateur			
Nature précise des données à utiliser			
Unité de mesure	nombre d'emploi(nbE)		
Mode de calcul			
Périodicite de la mesure			
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:	
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 508.0	
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:	
	Année: 2023	Valeur:	
	Année: 2024	Valeur:	
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)			
Source de données			
Mode de collecte des données			
Services ou organismes responsables de la collecte des données			
Vérification/ Validation des données			
Service responsable de la synthèse des données			
Service interne ou structure externe responsable des analyses			
Coût de collecte et d'analyse			
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur			
Limites et biais connus			
Modalités d'interprétation			
5) Commentaires			

1) Identification de l'indicateur			
Indicateur	Nombre de politiques sectorielles, plans, programmes, projets ayant pris en compte le volet emploi		
Objectif	Assurer la prise en compte de la dimension emploi dans les politiques sectorielles, plans, programmes, projets etc.		
Stratégie concernée			
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE		
Action concernée par l'objectif	03 - Renforcement des mécanismes de création d'emplois		
Service responsable de l'atteinte de l'objectif			
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif			
2) Description de l'indicateur			
Nature précise des données à utiliser			
Unité de mesure	Nombre		
Mode de calcul			
Périodicite de la mesure			
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:	
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 56.0	
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:	
	Année: 2023	Valeur:	
	Année: 2024	Valeur:	
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)			
Source de données			
Mode de collecte des données			
Services ou organismes responsables de la collecte des données			
Vérification/ Validation des données			
Service responsable de la synthèse des données			
Service interne ou structure externe responsable des analyses			
Coût de collecte et d'analyse			
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur			
Limites et biais connus			
Modalités d'interprétation			
5) Commentaires			

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'actifs insérés par sexe sur le marché du travail par les Services publics et privés d'emploi	
Objectif	Faciliter l'insertion professionnelle de la population active	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	04 - Renforcement de l'insertion professionnelle	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 11000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de conventions de partenariat et de cadres de collaboration signés et mis en œuvre	
Objectif	Développer le partenariat dans le domaine de l'emploi et la formation professionnelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	05 - Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 5.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions tenues par les structures de coordination de l'emploi	
Objectif	Améliorer la coordination, le pilotage, la législation et la règlementation en faveur de la promotion de l'emploi décent	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	120 - PROMOTION DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	06 - Régulation et transparence du marché du travail	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 1.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	Planification de l'emploi et de la main d'œuvre	123 850 000	123 850 000	0	0	123 850 000	123 850 000
02	Développement de l'auto-emploi	16 500 000	16 500 000	300 000 000	300 000 000	316 500 000	316 500 000
03	Renforcement des mécanismes de création d'emplois	31 000 000	31 000 000	0	0	31 000 000	31 000 000
04	Renforcement de l'insertion professionnelle	20 500 000	20 500 000	0	0	20 500 000	20 500 000
05	Partenariat pour la promotion de l'emploi et le Développement des Compétences	55 750 000	55 750 000	0	0	55 750 000	55 750 000
06	Régulation et transparence du marché du travail	2 014 000 000	2 014 000 000	0	0	2 014 000 000	2 014 000 000
TOTAL		2 261 600 000	2 261 600 000	300 000 000	300 000 000	2 561 600 000	2 561 600 000

7. PROGRAMME 121

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

RESPONSABLE DU PROGRAMME

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme de Développement des Compétences a pour objectif de développer les compétences des personnes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie. Ledit programme a deux (02) indicateurs à savoir: (i) Le Nombre de personnes disposant d'un titre professionnel par an selon le mode de formation ; (ii) Le taux d'insertion des sortants disposant d'un titre professionnel par an. Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle se propose à travers ce programme d'améliorer l'offre qualitative et quantitative de formation professionnelle en collaboration avec les administrations sectorielles. Il s'agira notamment :

· D'améliorer l'accès et l'équité en formation professionnelle par l'octroi des bourses de formation professionnelles, l'organisation des journées portes ouvertes et les appuis aux instituts et centres privés agréés de formation professionnelle qui représentent plus de 70% des structures et qui, à l'instar de leurs homologues des autres sous-secteurs de l'éducation, devraient être accompagnés ;

· D'améliorer l'offre quantitative de formation professionnelle à travers la construction, l'équipement et le fonctionnement des Centres de Formation d'Excellence (CFPE), la poursuite des travaux de mise en place des centres de formation aux métiers (CFM) dans le cadre du C2D de deuxième génération et les Centres de Formation Professionnelle Sectoriels, la réhabilitation des Centres de Formation Professionnelle Rapide des Métiers Industriels et d'Employés de Bureau , l''appui à la réhabilitation de manière progressive des infrastructures et équipements des SAR/SM rétrocédées au Collectivités territoriales décentralisées en Centres de Formation aux Métiers, la poursuite de l'opérationnalisation de l'Institut national de Formation des Formateurs et de Développement des programmes ;

· D'améliorer la qualité de formation professionnelle par la prospection de la demande de nouvelles filières de formation pour répondre aux besoins du milieu productif et l'élaboration des référentiels de formation, l'Implantation des référentiels de formation professionnelle déjà élaborés , la mise en place d'un système national d'évaluation et de certification où les organisations professionnelles, les entreprises auront un rôle prépondérant à jouer ;

· De Renforcer le système d'orientation professionnelle à travers l'élaboration d'une politique nationale de l'Orientation scolaire, universitaire et professionnelle, l'amélioration des performances des centres d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP) existants et de procéder à la poursuite du maillage territorial des CIOP;

La mise en œuvre de cet important programme nécessite des affectations financières conséquentes aux niveaux central et déconcentré et une organisation pour son exécution et le suivi-évaluation. A cet effet, la Direction en charge de la formation et de l'orientation professionnelles est concernée par toutes les questions de mise en œuvre et d'expansion de la formation professionnelle y compris l'accompagnement des autres administrations. De manière globale, elle partage les responsabilités avec d'une part l'Inspection Générale des Formations en ce qui concerne les normes de qualité et de l'évaluation des processus et résultats, et

d'autre part avec la Direction des Affaires Générales pour la mise en place des infrastructures et équipements, des moyens de fonctionnement et de la gestion du personnel, la Division des Affaires Juridique pour ce qui est du respect de la réglementation en vigueur, et enfin avec l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Développer les compétences des personnes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre de personnes disposant d'un titre professionnel par an	nb	2020	12 441	2022	14 000
2	Taux d'insertion des sortants selon le genre à l'année (n-1)	%	2020	44	2022	50

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes disposant d'un titre professionnel par an	
Objectif	Développer les compétences des personnes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 14000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'insertion des sortants selon le genre à l'année (n-1)	
Objectif	Développer les compétences des personnes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE

ACTION 02: AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ACTION 03: AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ACTION 04: AMELIORATION DU DISPOSITIF DE FORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

La stratégie de mise en œuvre du programme vise une formation théorique et pratique de qualité pour une insertion sur le marché de l'emploi pour des jeunes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie et/ou des projets structurants inscrits ou non dans la SND30. L'atteinte de cet objectif sera possible au moyen de l'implémentation des actions ci-après : l'amélioration l'accès et de l'équité en formation professionnelle ; l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle ; l'amélioration de la qualité et la pertinence de la formation professionnelle et l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle.

Sa mise en œuvre se fera dans un contexte marqué par la poursuite des réformes engagées dans le cadre du DSCE, du DSSEF et la prise en compte des orientations du Plan décennal de développement de la formation professionnelle ; la vulgarisation des textes d'application de loi sur la formation professionnelle de 2018. De manière spécifique il s'agira de continuer :

- d'améliorer l'accès et l'équité en formation professionnelle par l'octroi des bourses de formation professionnelles tant au niveau national qu'international, l'organisation des journées portes ouvertes et les appuis aux instituts et centres privés agréés de formation professionnelle qui représentent plus de 70% des structures ;
- d'améliorer l'offre quantitative de formation professionnelle à travers la subvention de fonctionnement de trois (03) Centres de Formation Professionnelle d'Excellence à Douala, Limbé et Sangmelima et du centre de formation professionnelle de Nkongsamba. Il s'agira aussi d'opérationnaliser le centre de formation professionnelle à Nanga Eboko ; de poursuivre les négociations pour le financements de la mise en place de sept centres de formation professionnelle au Cameroun avec le CANADA ; la construction des salles de classe et des ateliers dans les SAR/SM ; l'appui à la réhabilitation de manière progressive des infrastructures et équipements des SAR/SM rétrocédées au Collectivités territoriales décentralisées en Centres de Formation aux Métiers ;
- d'améliorer la qualité de formation professionnelle par la prospection de la demande de nouvelles filières de formation pour répondre aux besoins du milieu productif ; l'élaboration de 7 nouveaux référentiels de formation, l'implantation des référentiels de

formation professionnelle déjà élaborés; le contrôle et assainissement des structures privées de formation professionnelle au niveau régional et départemental; la poursuite de la mise en place de la FOAD par l'acquisition des équipements informatiques; la mise en place du Projet d'appui au développement des compétences pour la croissance et l'emploi avec la Banque Mondiale

- de renforcer le système d'orientation professionnelle à travers l'amélioration des performances des Centres d'Information et d'Orientation Professionnelles (CIOP) existants et la finition des travaux de construction des COSUP de Bafoussam et l'opérationnalisation de ceux de Maroua et de Ngaoundéré ; l'organisation d'un carrefour des métiers; la production d'un répertoire des métiers porteurs au Cameroun.

La réalisation des actions de cet important programme nécessite des affectations financières conséquentes aux niveaux central et déconcentré et une organisation pour son exécution et le suivi-évaluation. A cet effet, la Direction en charge de la Formation et de l'Orientation Professionnelles est concernée par toutes les questions de mise en œuvre et d'expansion de la formation professionnelle y compris l'accompagnement des autres administrations.

De manière globale, elle partage les responsabilités avec d'une part l'Inspection Générale des Formations en ce qui concerne les normes de qualité et de l'évaluation des processus et résultats, et d'autre part avec la Direction des Affaires Générales pour la mise en place des infrastructures et équipements, des moyens de fonctionnement et de la gestion du personnel, la Division des Affaires Juridique pour ce qui est du respect de la réglementation en vigueur, et enfin avec l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Le but de cette action est de faciliter l'accès et l'équité à la formation professionnelle, et ses indicateurs sont : (i) Taux d'accroissement des effectifs des apprenants en formation professionnelle ; (ii) Nombre des personne socialement vulnérables (PSV) admis en formation professionnelle. Pour atteindre ce but, les activités suivantes seront menées: l'octroi des bourses de formation professionnelles et l'organisation des journées portes ouvertes.

OBJECTIF 1. Faciliter l'accès et l'équité à la formation professionnelle

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Taux d'accroissement des effectifs des apprenants en formation professionnelle	%	2020	15	2022	20

ACTION 02

AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'objectif visé par cette action est Améliorer l'offre de plateau technique et d'infrastructure de la formation professionnelle, ses indicateurs sont les suivants : (i) Nombre d'équipements pédagogiques acquis ou rénovés dans les CFP publics et privés agréés ; (ii) Nombre d'infrastructures de formation professionnelle construites et ou réhabilitées (bâtiment, atelier, salle de classe, bloc administratif…). Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à travers cette action entend mener les activités suivantes : L'acquisition de la matière d'œuvre des structures publiques de formation professionnelle ; acquisition des kits de formation pour les structures publiques de formation professionnelle ; poursuivre les travaux de construction de 04 Centres de Formation aux métiers à Nanga Ebogo, à Bandjoun, à Ndop et à Maroua ; Construction et équipement du centre de formation professionnelle d'Excellence à Yaoundé (TIKA) ; appui aux CTDs pour la participation à la mise en place et entretien (réhabilitation) des centres de formation professionnelle ; Construction, équipement et réhabilitation des infrastructures publiques de formation professionnelle ; la construction du centre de formation professionnelle de AKOMNYADA dans les métiers de l'eau ; transformation de la SAR/SM de Mvomeka'a en centre de formation aux métiers ; Poursuite de l'opérationnalisation de l'Institut National de formation des formateurs et du Développement des Programmes IFFDP).

OBJECTIF 1. Accroitre le parc infrastructurel de la formation professionnelle

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre de nouvelles structures publiques de formation professionnelle opérationnelles	nb	2020	0	2022	1

ACTION 03

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le but de cette action est d'améliorer la qualité et la pertinence de la formation professionnelle des ressources humaines en mettant un accent sur leur employabilité. Ses indicateurs sont : (i) développer les référentiels et les programmes de formation professionnelle selon l'APC ; (ii) Développer le dispositif de suivi-post formation au sein des centres de formation. Sa mise en œuvre passera par la supervision des activités pédagogiques et l'assainissement des structures de formation professionnelle; l'organisation, la supervision et la gestion des examens et concours; l'appui au développement des compétences pour la croissance et l'emploi (PADECE) ; la poursuite de la mise en place du cadre nationale de certification, l'élaboration de la nomenclature des spécialités de formation professionnelle, la mise en adéquation des programmes et formation avec les besoins en compétences du marché de l'emploi; Coordination et suivi du programme de développement de la formation professionnelle; la coordination, le suivi et l' évaluation des activités du programme de développement de la

formation professionnelle ; Mise en place du programme TRAIN MY GENERATION ; Opérationnalisation de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

OBJECTIF 1. Elaborer les normes et outils pédagogiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre de normes et outils pédagogiques élaborés, actualisés et implémentés	nb	2020	15	2023	16

ACTION 04

AMELIORATION DU DISPOSITIF DE FORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le but de cette action est d'améliorer l'accès aux services d'information et d'orientations professionnelles. Elle a pour indicateurs : (i) le Nombre de personnes accueillies et orientées par an vers les structures de formation professionnelle et le secteur productif et le nombre de structures d'orientation publiques fonctionnelles. Sa mise en œuvre permettra de procéder à l'amélioration des informations sur les offres de formation professionnelle, la production et diffusion des outils d'information sur la formation professionnelle, la construction et équipement des centres d'information et d'orientation professionnelle; l'organisation des carrefours des métiers au niveau régional.

OBJECTIF 1. Améliorer l'accès et la production des statistiques sur la formation et l'orientation professionnelle

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Proportion de personnes accueillies et orientées	%	2020	50	2022	100

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accroissement des effectifs des apprenants en formation professionnelle	
Objectif	Faciliter l'accès et l'équité à la formation professionnelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Action concernée par l'objectif	01 - AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 20.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de nouvelles structures publiques de formation professionnelle opérationnelles	
Objectif	Accroitre le parc infrastructurel de la formation professionnelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Action concernée par l'objectif	02 - AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 1.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de normes et outils pédagogiques élaborés, actualisés et implémentés	
Objectif	Elaborer les normes et outils pédagogiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Action concernée par l'objectif	03 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 16.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de personnes accueillies et orientées	
Objectif	Améliorer l'accès et la production des statistiques sur la formation et l'orientation professionnelle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	121 - DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	
Action concernée par l'objectif	04 - AMELIORATION DU DISPOSITIF DE FORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMÉLIORATION DE L'ACCÈS ET DE L'ÉQUITÉ EN FORMATION PROFESSIONNELLE	163 500 000	163 500 000	0	0	163 500 000	163 500 000
02	AMÉLIORATION DE L'OFFRE QUANTITATIVE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1 917 300 000	1 917 300 000	2 337 211 000	2 337 211 000	4 254 511 000	4 254 511 000
03	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	4 622 550 000	4 622 550 000	2 246 000 000	2 246 000 000	6 868 550 000	6 868 550 000
04	AMELIORATION DU DISPOSITIF DE FORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	179 700 000	179 700 000	112 500 000	112 500 000	292 200 000	292 200 000
TOTAL		6 883 050 000	6 883 050 000	4 695 711 000	4 695 711 000	11 578 761 000	11 578 761 000

8. PROGRAMME 122

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme Gouvernance et appui institutionnelle au sous-secteur emploi et formation professionnelle est le programme support du département Ministériel. Il regroupe les interventions transversale pour la mise en œuvre des programme technique notamment l'amélioration du cadre de travail, la gestion des ressources humaines, la gestion financière et la planification stratégique, la mise en œuvre d'un système d'information pour la production des statistiques fiables, le contrôle et l'audit interne, l'assistance juridique, la communication et la gestion du courrier et des archives.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Taux de réalisation des activités programmées et budgétisées	%	2020	82,79	2022	100

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités programmées et budgétisées	
Objectif	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

ACTION 02: PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE

ACTION 03: SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE

ACTION 04: GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ACTION 05: CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE

ACTION 06: CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE

ACTION 07: COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

ACTION 08: RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS

ACTION 09: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES

8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

La stratégie du programme 122 est orientée vers l'amélioration des conditions de travail des personnels en dotant les structures de mobilier de bureau et du matériel informatique et d'un système d'information fiable pour la production des données statistiques. Il est question de mettre le personnel des services centraux et déconcentrés dans un cadre de travail optimale pour qu'il travaille à l'atteinte des résultats attendus par la mise en œuvre des différentes activités. Un point d'honneur sera aussi mis à la poursuite de l'implémentation du dialogue de gestion.

8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

Cette action vise à doter le MINEFOP de structures, d'infrastructures et d'équipements adéquats. Dans cette optique, elle regroupe les activités de construction, d'aménagement des locaux, d'équipement des services, de maintenance des différentes installations, de gestion et de sécurisation du patrimoine.

OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Proportion du personnel de l'administration disposant d'un poste de travail équipé	%	2020	14,5	2022	35

ACTION 02

PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE

Cette action regroupe les activités de planification stratégique. Elle a pour but d'élaborer un cadre stratégique et de planification pour atteindre les objectifs des programmes du MINEFOP. Cela passe par la production d'un plan d'actions prioritaires et un cadre de dépense à moyen terme conforme aux objectifs fixés par la SND30 en matière d'emploi et de formation professionnelle. Elle regroupe aussi les activités de rationalisation, de planification et de programmation des activités, de maturation des projets afin d'assurer une meilleure exécution financière des projets programmés. Cette action vise également à assurer la bonne exécution financière des activités budgétisées et son indicateur est le taux d'engagement des crédits. Elle regroupe les activités de budgétisation des activités, de suivi des engagements financiers, de suivi de l'exécution du budget, d'élaboration du PPA et du RAP et la gestion des marchés publics.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre d'extrants de la chaine PPBS produits annuellement dans les délais	nb	2020	7	2022	7

ACTION 03

SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE

Cette action vise à optimiser les échanges administratifs entre différentes structures. Ses indicateurs sont la proportion de DREFOP disposant d'un réseau intranet connecté à internet et la proportion de DDEFOP disposant d'un réseau intranet connecté à internet. Elle regroupe les activités de connexion des services au réseau internet et intranet ; d'acquisition des logiciels et matériel informatique ; d'animation du site web ; de production des cartes professionnelles. Elle vise également à la mise en œuvre de système d'information spécifique notamment sur la Gestion de l'Education et de la Formation (SIGE), sur la Gestion des Ressources Humaines et à la production des données statistiques et des indicateurs clés sur l'emploi et sur la formation professionnelle.

OBJECTIF 1. Rendre disponibles les nécessaires aux indicateurs du MINEFOP et au suivi de l'implémentation de la SND30

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Proportion des indicateurs disponibles dans la mise en oeuvre des actions du MINEFOP et de la SND30	%	2020	100	2022	100

ACTION 04

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette action a pour but d'améliorer la qualité des ressources humaines, ceci passe par la couverture du plan de formation. Elle regroupe toutes les activités de gestion des ressources humaines, tel la gestion administrative du personnel, le renforcement des capacités, l'assainissement du fichier solde et personnel de l'Etat, l'appui aux activités sociales et culturelles.

OBJECTIF 1. Améliorer les capacités techniques les ressources humaines

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Taux de mise en œuvre du plan de formation	%	2020	18,4	2022	100

ACTION 05

CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE

Cette action a pour but d'améliorer le fonctionnement et la performance des services. Son indicateur est le nombre de rapports de mission de contrôles effectués. Elle regroupe les activités de lutte contre la corruption et le suivi-évaluation des performances des services.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Proportion des structures contrôlées et auditées par an	%	2020	100	2022	100

ACTION 06

CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE

Cette action a pour but de veiller au respect des droits et règlements et regroupe les activités liées défense des Intérêts du MINEFOP en Justice et auprès des tiers, de promotion et protection des Droits de l'Homme, du suivi de la mise en forme des protocoles d'ententes et les accords-cadres, de poursuite de l'élaboration des textes organiques et l'élaboration du recueil de textes en matière d'emploi, de formation, d'orientation et d'insertion professionnelles.

OBJECTIF 1. Veiller au respect des droits et règlements

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Proportion des textes juridiques élaborés par an	%	2020	100	2022	100

ACTION 07

COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

Cette action vise à accroitre la visibilité des actions menées par le MINEFOP. Elle regroupe les activités de communication et de relations publiques sur l'emploi et la formation professionnelle.

OBJECTIF 1. Accroitre la visibilité des actions menées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	nb	2020	30	2022	30

ACTION 08

RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS

Cette action regroupe les activités de gestion du courrier et des archives.

OBJECTIF 1. Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Proportion de services disposant d'un mécanisme fonctionnel pour archivage des documents et informations	%	2020	24	2022	30

ACTION 09

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES

Cette action regroupe les activités de coordination des services centraux et des services déconcentrés pour la mise en œuvre de toutes les activités budgétisées. Elle regroupe aussi les activités liées à l'opérationnalisation du dialogue de gestion au sein du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINEFOP

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	*VALEUR*	*ANNEE*	*VALEUR*
1	Nombre de sessions de contrôle de gestion stratégique tenues par an	nb	2020	4	2022	5

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel de l'administration disposant d'un poste de travail équipé	
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	01 - AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'extrants de la chaine PPBS produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	02 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 7.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur			
Indicateur	Proportion des indicateurs disponibles dans la mise en oeuvre des actions du MINEFOP et de la SND30		
Objectif	Rendre disponibles les nécessaires aux indicateurs du MINEFOP et au suivi de l'implémentation de la SND30		
Stratégie concernée			
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Action concernée par l'objectif	03 - SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE		
Service responsable de l'atteinte de l'objectif			
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif			
2) Description de l'indicateur			
Nature précise des données à utiliser			
Unité de mesure	pourcentage (%)		
Mode de calcul			
Périodicite de la mesure			
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:	
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0	
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:	
	Année: 2023	Valeur:	
	Année: 2024	Valeur:	
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)			
Source de données			
Mode de collecte des données			
Services ou organismes responsables de la collecte des données			
Vérification/ Validation des données			
Service responsable de la synthèse des données			
Service interne ou structure externe responsable des analyses			
Coût de collecte et d'analyse			
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur			
Limites et biais connus			
Modalités d'interprétation			
5) Commentaires			

1) Identification de l'indicateur			
Indicateur	Taux de mise en œuvre du plan de formation		
Objectif	Améliorer les capacités techniques les ressources humaines		
Stratégie concernée			
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
Service responsable de l'atteinte de l'objectif			
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif			
2) Description de l'indicateur			
Nature précise des données à utiliser			
Unité de mesure	pourcentage (%)		
Mode de calcul			
Périodicite de la mesure			
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:	
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0	
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:	
	Année: 2023	Valeur:	
	Année: 2024	Valeur:	
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)			
Source de données			
Mode de collecte des données			
Services ou organismes responsables de la collecte des données			
Vérification/ Validation des données			
Service responsable de la synthèse des données			
Service interne ou structure externe responsable des analyses			
Coût de collecte et d'analyse			
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur			
Limites et biais connus			
Modalités d'interprétation			
5) Commentaires			

1) Identification de l'indicateur			
Indicateur	Proportion des structures contrôlées et auditées par an		
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services		
Stratégie concernée			
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Action concernée par l'objectif	05 - CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE		
Service responsable de l'atteinte de l'objectif			
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif			
2) Description de l'indicateur			
Nature précise des données à utiliser			
Unité de mesure	pourcentage (%)		
Mode de calcul			
Périodicite de la mesure			
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:	
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0	
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:	
	Année: 2023	Valeur:	
	Année: 2024	Valeur:	
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)			
Source de données			
Mode de collecte des données			
Services ou organismes responsables de la collecte des données			
Vérification/ Validation des données			
Service responsable de la synthèse des données			
Service interne ou structure externe responsable des analyses			
Coût de collecte et d'analyse			
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur			
Limites et biais connus			
Modalités d'interprétation			
5) Commentaires			

1) Identification de l'indicateur			
Indicateur	Proportion des textes juridiques élaborés par an		
Objectif	Veiller au respect des droits et règlements		
Stratégie concernée			
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Action concernée par l'objectif	06 - CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE		
Service responsable de l'atteinte de l'objectif			
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif			
2) Description de l'indicateur			
Nature précise des données à utiliser			
Unité de mesure	pourcentage (%)		
Mode de calcul			
Périodicite de la mesure			
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:	
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0	
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:	
	Année: 2023	Valeur:	
	Année: 2024	Valeur:	
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)			
Source de données			
Mode de collecte des données			
Services ou organismes responsables de la collecte des données			
Vérification/ Validation des données			
Service responsable de la synthèse des données			
Service interne ou structure externe responsable des analyses			
Coût de collecte et d'analyse			
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur			
Limites et biais connus			
Modalités d'interprétation			
5) Commentaires			

1) Identification de l'indicateur			
Indicateur	Nombre d’activités ayant fait l’objet d’une couverture médiatique		
Objectif	Accroitre la visibilité des actions menées		
Stratégie concernée			
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L’EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Action concernée par l'objectif	07 - COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES		
Service responsable de l'atteinte de l'objectif			
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif			
2) Description de l'indicateur			
Nature précise des données à utiliser			
Unité de mesure	Nombre		
Mode de calcul			
Périodicite de la mesure			
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:	
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 30.0	
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:	
	Année: 2023	Valeur:	
	Année: 2024	Valeur:	
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)			
Source de données			
Mode de collecte des données			
Services ou organismes responsables de la collecte des données			
Vérification/ Validation des données			
Service responsable de la synthèse des données			
Service interne ou structure externe responsable des analyses			
Coût de collecte et d'analyse			
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur			
Limites et biais connus			
Modalités d'interprétation			
5) Commentaires			

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion de services disposant d'un mécanisme fonctionnel pour archivage des documents et informations	
Objectif	Améliorer la gestion des ressources documentaires et informations d'accueil	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	08 - RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicite de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur			
Indicateur	Nombre de sessions de contrôle de gestion stratégique tenues par an		
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du MINEFOP		
Stratégie concernée			
Programme concerné par l'objectif	122 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Action concernée par l'objectif	09 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES		
Service responsable de l'atteinte de l'objectif			
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif			
2) Description de l'indicateur			
Nature précise des données à utiliser			
Unité de mesure	Nombre		
Mode de calcul			
Périodicite de la mesure			
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:	
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 5.0	
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:	
	Année: 2023	Valeur:	
	Année: 2024	Valeur:	
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)			
Source de données			
Mode de collecte des données			
Services ou organismes responsables de la collecte des données			
Vérification/ Validation des données			
Service responsable de la synthèse des données			
Service interne ou structure externe responsable des analyses			
Coût de collecte et d'analyse			
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur			
Limites et biais connus			
Modalités d'interprétation			
5) Commentaires			

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	589 750 000	589 750 000	759 889 000	1 191 889 000	1 349 639 000	1 781 639 000
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE	756 650 000	756 650 000	0	0	756 650 000	756 650 000
03	SYSTÈME D'INFORMATION ET PRODUCTION STATISTIQUE	282 200 000	282 200 000	159 000 000	159 000 000	441 200 000	441 200 000
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	3 067 400 000	3 067 400 000	0	0	3 067 400 000	3 067 400 000
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE	85 750 000	85 750 000	0	0	85 750 000	85 750 000
06	CONSEIL ET ASSISTANCE JURIDIQUE	58 750 000	58 750 000	0	0	58 750 000	58 750 000
07	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES	77 000 000	77 000 000	0	0	77 000 000	77 000 000
08	RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET INFORMATIONS DES USAGERS	60 250 000	60 250 000	0	0	60 250 000	60 250 000
09	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES	976 600 000	976 600 000	0	0	976 600 000	976 600 000
TOTAL		5 954 350 000	5 954 350 000	918 889 000	1 350 889 000	6 873 239 000	7 305 239 000